



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Parrain et Marraine

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian

DANS notre société déchristianisée, le baptême des enfants reste malgré tout une habitude sociale importante. De nombreux parents de culture catholique se sentent le devoir de faire baptiser leurs enfants, même si eux-mêmes ont une pratique relâchée. C'est l'occasion d'une réunion familiale, au cours de laquelle on cherche à honorer ses amis ou sa famille proche en choisissant le parrain et la marraine. Il est toutefois permis de se demander si la véritable signification du baptême et de la paternité spirituelle sont vraiment clairs dans ces situations. Quelques précisions sont sans doute utiles pour bien faire comprendre la responsabilité qu'endossent le parrain et la marraine.



LES ORIGINES

Tertullien (vers 155-220) fait déjà allusion aux *sponsors* chargés de guider les nouveaux chrétiens dans leurs premiers pas. Denys déclare que « les prêtres reçoivent le baptisé et le confient à son parrain, responsable de son éducation ». Devant l'afflux de catéchumènes dans les premiers temps de l'Eglise, les prêtres et évêques ne pouvaient pas suivre chacun en particulier. Le futur chrétien était alors confié à un chrétien capable de l'instruire des grandes vérités de la foi, mais aussi chargé d'attester qu'il était prêt

au baptême. Le parrain – ou la marraine – devait aider le néophyte à descendre dans la cuve baptismale, lorsque le baptême se pratiquait encore par immersion. Plus tard, avec la multiplication des baptêmes d'enfants, le parrain et la marraine durent répondre à la place du nouveau-né à l'interrogatoire sur la foi, ce qui se pratique toujours aujourd'hui.

LES OBLIGATIONS

Le parrain est donc un précepteur, un auxiliaire qui accompagne le nouveau chrétien dans son développement spirituel. De même que les parents sont aidés par un précepteur, une nourrice ou une sage-femme pour mettre au monde et éduquer leurs enfants, ils peuvent recevoir l'aide d'un parrain et d'une marraine pour les élever chrétiennement. Bien sûr, il incombe d'abord aux parents de se soucier de transmettre la foi et les mœurs chrétiennes. Lorsque les parents sont des chrétiens convaincus, le parrain et la marraine peuvent s'estimer libérés de ce soin. Ils seraient obligés d'intervenir dans la mesure de

leurs moyens et en respectant le droit des parents si ceux-ci présentaient une défaillance dans leur devoir religieux. C'est là l'origine de la rumeur selon laquelle le parrain ou la marraine devraient recueillir leur filleul si celui-ci perdait ses parents. En réalité, ni le droit religieux ni le droit civil ne le prévoient. Mais ils auraient évidemment une responsabilité accrue, et devraient œuvrer au mieux pour assurer ses intérêts spirituels tant qu'il n'a pas atteint sa pleine maturité spirituelle.

Dans le cas d'un baptême d'adulte, le rôle du parrain est d'autant plus important. La formation du catéchumène relève bien sûr du prêtre avant tout, mais il a aussi besoin



de conseils et d'exemples qui lui permettront de mettre en place des habitudes chrétiennes, ainsi que de réponses aux questions qui ne peuvent manquer de se poser. Le parrain devra aussi suivre son filleul après le baptême, afin que l'enthousiasme du début ne retombe pas bien vite. On le voit,

le parrainage peut donc avoir la même signification qu'aux origines de l'Eglise, spécialement à notre époque où les baptêmes d'adultes ne sont pas rares.

QUI CHOISIR ?

Le parrainage représente donc une responsabilité grave, qu'il ne faut pas prendre à la légère. Elle implique de donner l'exemple d'une vie chrétienne régulière, notamment en matière de mariage. Il vaut mieux éviter d'être parrain avant seize ans. Il faut ordinairement être confirmé. C'est pourquoi les prêtres doivent se renseigner à l'avance pour savoir qui recevra cette charge, et peuvent, le cas échéant, demander un autre choix, voire imposer eux-mêmes des candidats idoines ! Dans la crise actuelle de l'Eglise et de la société, il est donc essentiel de choisir soigneusement le parrain et la marraine, de manière qu'ils ne donnent pas le mauvais exemple au lieu du bon...

LA PATERNITÉ SPIRITUELLE

Au cours de la cérémonie, le parrain et la marraine répondent ensemble aux questions posées au nom de l'enfant. Ils se portent ainsi garants de sa foi. Au moment de l'ablution, ils doivent le toucher, condition expresse à l'établissement du lien spirituel.

L'Eglise définit ce lien comme une *paternité spirituelle*. Le parrain et la marraine participent à la mise au monde du nouveau chrétien. C'est pourquoi ce lien cause un empêchement au mariage – susceptible d'être levé par une dispense. Saint Thomas d'Aquin rappelle le mot de saint Paul : « *Nous avons eu nos pères selon la chair comme éducateurs et nous les respectons ; combien plus devons-nous nous soumettre au Père des esprits, et nous vivrons ?* » (Epître aux Hébreux, chap. 12, v. 9). Il en conclut que les parents selon la chair ne peuvent être parrain ou marraine sauf cas de nécessité, car il s'agit de deux paternités distinctes.

Le parrainage doit donc nous faire comprendre une nouvelle fois que nous ne nous sauvons pas tout seuls : nous avons besoin de nous appuyer les uns sur les autres. Les néophytes doivent s'inspirer des fidèles plus expérimentés, et ceux-ci ont tout intérêt à se rappeler la valeur de l'exemple et de la charité active, au service de leurs filleuls. L'Eglise est une grande famille, et le parrainage ajoute un lien supplémentaire aux relations charitables qui doivent tous nous unir. ■

Comment sanctifier notre dimanche ?

M. l'abbé Marc Jacot

TOUS, nous connaissons par cœur le troisième commandement de Dieu : « Tu sanctifieras le jour du Seigneur ». Mais beaucoup d'entre nous, malheureusement, s'imaginent avoir correspondu à la volonté divine après avoir assisté à la Messe dominicale. Il est vrai que la Messe est le principal, mais elle n'est cependant pas tout. En effet, si l'on prend garde, Dieu ne nous demande pas de « sanctifier l'HEURE du Seigneur » (ou la demie-heure, si c'est une Messe basse sans sermon !), mais « le JOUR du Seigneur ».

Qu'y a-t-il donc d'autre que le Saint-Sacrifice, pour honorer le Bon Dieu ? Il y a ce que l'on appelle « l'Office divin », contenu dans le bréviaire. C'est là la prière publique de l'Eglise, en grande partie composée des Psaumes et de textes de l'Ecriture Sainte, mais aussi d'hymnes et de prières, fruits de la Tradition de l'Eglise. Déjà l'Apôtre Saint Paul parla au sujet de cette prière publique : « Sous l'inspiration de la grâce, que vos cœurs s'épanchent vers Dieu en chants, par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels » (Col. III, 16). La prière de l'Eglise a beaucoup plus de valeur que nos prières personnelles, car elle est la voix de « l'Epouse du Christ » : Qu'y a-t-il de plus agréable pour un époux que la voix de sa bien-aimée ? Rien, certes ! C'est pourquoi Saint Benoît explique dans sa Règle au sujet de la prière de l'Eglise : « Rien ne doit être préféré à l'Office divin ».

L'Office divin a pour but de sanctifier tous les moments de la journée, mais certaines de ses « Heures », comme on les appelle, revêtent plus d'importance que les autres. Il y a en effet les « Petites Heures », et les « Grandes Heures ». Parmi ces dernières se trouvent les Vêpres, que l'Eglise a depuis longtemps voulu solenniser d'une manière particulière. La raison en est que les Vêpres nous permettent d'accomplir envers Dieu l'un de nos devoirs les plus nécessaires mais des plus oubliés : L'ACTION DE GRACE, c'est-à-dire, remercier Dieu pour tous ses bienfaits, tout simplement. Là est le but des Vêpres, chantées à la fin de l'après-midi, manifestant qu'à la fin de toutes nos actions, il nous faut remercier notre Père céleste. Quoi de mieux que les Vêpres du dimanche pour cela, puisqu'elles contiennent comme en un écrin ce joyau qu'est le chant du « *Magnificat* » de la Sainte Vierge, que l'Eglise renouvelle en laissant monter vers le ciel les volutes d'un délicieux encens !

Mais alors, certains vont dire : « On n'est pas tous des moines ! » A cela, la réponse est facile, et elle nous vient de très haut. En effet, dans son encyclique « *Mediator Dei* », le pape Pie XII (1939-1958) voulait rappeler l'importance de la prière liturgique pour tout chrétien. Il n'est donc pas étonnant qu'il parle aussi de l'Office divin... Nous n'avons ainsi plus qu'à lui laisser la parole :

« Jadis, les fidèles prenaient part plus nombreux à ces heures de prière ; mais, peu à peu, cet usage s'est perdu et, comme Nous venons de le dire, la récitation des Heures n'incombe plus qu'au clergé et aux religieux. En cette matière, il n'y a donc rien de prescrit pour les laïcs ; cependant, il est extrêmement souhaitable qu'en les récitant ou en les chantant, ils s'associent, de fait, chacun dans leur paroisse, aux prières qui y ont lieu dans la soirée aux jours de fête. **Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, vous et vos fidèles, à ne pas laisser se perdre cette habitude et, là où elle s'est perdue, à la rétablir autant que possible.** On y arrivera très fructueusement si, non content d'apporter à la célébration des Vêpres la dignité et l'éclat qui leur conviennent, on cherche les divers moyens d'y intéresser la piété des fidèles.

Que les jours de fête soient fidèlement observés : ils doivent être destinés et consacrés à Dieu d'une façon particulière, le jour du dimanche surtout, que les apôtres, instruits par le Saint-Esprit, substituèrent au sabbat. Il avait été dit aux juifs : « Vous travaillerez six jours ; le septième jour, c'est le sabbat, repos consacré au Seigneur ; qui-conque travaillera ce jour-là, mourra ». **Comment donc n'auraient-ils pas à craindre la mort spirituelle, les chrétiens qui, les jours de fête, se livreraient aux œuvres serviles et qui profiteraient de ces jours de repos pour s'abandonner sans retenue aux entraînements de ce monde au lieu de s'appliquer à la piété et à la religion ?** C'est donc aux choses divines, par lesquelles on honore Dieu et l'on donne à l'âme une nourriture céleste, que doivent être consacrés le dimanche et les autres jours de fête. **L'Eglise, il est vrai, ne prescrit aux fidèles que l'abstention du travail servile et l'assistance au sacrifice de la Messe ; elle ne donne aucun précepte pour l'office du soir, mais elle ne l'en recommande pas moins AVEC INSISTANCE et elle ne l'en désire pas moins.** Au reste, il s'impose encore, par ailleurs, en vertu du besoin et du devoir, commun à tous et à chacun, de se rendre Dieu propice pour obtenir ses bienfaits.

GRANDE est la douleur qui remplit Notre âme à voir la manière dont, de nos jours, le peuple chrétien passe son après-midi les jours de fête. On remplit les lieux de spectacles et d'amusements publics, bien loin de se rendre comme il conviendrait aux édifices religieux. TOUS, au contraire, doivent venir à nos temples pour s'y entendre enseigner la vérité de la foi catholique, pour y chanter les louanges de Dieu, pour y recevoir du prêtre la bénédiction eucharistique et y être réconfortés contre les adversités de cette vie par le secours du ciel. Qu'ils s'appliquent autant qu'ils le peuvent à retenir ces formules qui se chantent aux prières du soir et qu'ils se pénètrent l'âme de leur signification. Sous l'action et l'impulsion de ces paroles, ils éprouveront ce que saint Augustin dit de lui-même : « Que de larmes j'ai versées aux hymnes et aux cantiques ; les doux accents des paroles de votre Eglise m'émouvaient profondément. Ces paroles pénétraient par mes oreilles et en vérité s'écoulaient dans mon cœur ; la ferveur de leurs sentiments m'embrasait, et mes larmes coulaient, et je me trouvais bien » (Pie XII, *Mediator Dei et hominum*, 1947).

Voilà donc exprimé clairement le désir de l'Eglise, écho

Visite de la Vierge Pèlerine du District de France dans nos chapelles

Du samedi 24 juin au samedi 1^{er} juillet 2017

Colmar, Oratoire Saint-Joseph

Sa 24 juin : 1^{er} et 2^{ème} chapelet, Messe, 3^{ème} chapelet

Di 25 juin :

9h00 : 1^{er} et 2^{ème} chapelet

10h00 : Grand-Messe

Repas tiré du sac

14h30 : Théâtre sur Notre-Dame de Fatima, joué par les élèves de l'école du Prieuré

17h30 : Salut du Saint-Sacrement avec récitation du 3^{ème} chapelet

Mulhouse, Prieuré Marie-Reine

Lu 26 et Ma 27 juin : 18h Chapelet suivie de la Messe lue

Me 28 juin : 10h30 Chapelet suivi de la Messe lue

Cravanche, Chapelle N.-D. de la Sainte-Espérance

Sa 1^{er} juillet (1^{er} samedi du mois) :

17h00 : 1^{er} et 2^{ème} chapelet

18h00 : Messe lue

18h45 : Méditation et 3^{ème} chapelet devant le Saint-Sacrement exposé

A confirmer : Ma 27 juin en soirée, dans la région de Rougemont-le-Château : Théâtre sur Notre-Dame de Fatima, joué par les élèves de l'école du Prieuré.

fidèle du Bon Plaisir divin. Puissent tous les chefs de famille entendre cet appel pressant à redonner au dimanche sa véritable place. Plus nous serons nombreux au pied de l'Autel, plus les grâces du Bon Dieu seront abondantes, plus Il sera honoré, et plus les cérémonies pourront être embellies ! Ne nous laissons pas tromper par de fausses excuses, comme par exemple :

« Je ne comprends pas le latin ! » Ce n'est pas un problème : La grâce peut quand même agir, et l'on peut s'unir à la prière de l'Eglise même sans comprendre tous les textes. Si ce n'était pas le cas, il faudrait aussi remplacer le latin de la Messe par la langue du peuple. De plus, ne l'oublions pas : si l'Eglise est notre Mère, alors le latin est notre seconde langue maternelle ! De plus, il n'est pas difficile de trouver la plupart des traductions des textes des Vêpres, en particuliers des Psaumes, qui en sont la partie principale. Si l'on prend la peine de les étudier et de les comprendre, on en découvre toute la beauté et la richesse.

Une autre excuse est parfois la distance qui nous éloigne de l'église, qui n'est plus forcément au milieu du village comme autrefois. C'est parfois vrai, mais ne sommes-nous pas prêts à de plus grands déplacements, pour gagner de l'argent, pour une excursion ou pour visiter des amis ? Et si vraiment l'église est trop loin, essayons au moins d'assister aux Vêpres les jours de grandes fêtes !

Pour nous encourager, écoutons encore deux citations de saints à ce sujet :

Tout d'abord, le saint Curé d'Ars : « **L'Eglise nous invite, le dimanche, à assister aux Vêpres. Ceux qui les**

Juin 2017

		PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19 M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
Récitation des litanies du Sacré-Cœur à la fin du chapelet quotidien				
Je 1^{er}	Sainte Angèle Mérici, Vierge (III ^e cl.)	18h00	Chapelet	18h30 Messe lue
Ve 2	Férie (IV ^e cl.) Mém. des Saints Marcellin, Pierre et Erasme, Martyrs 1^{er} vendredi du mois	8h30	Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation
Sa 3	Vigile de la Pentecôte (I ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h00 18h00 19h00	1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> Messe lue de la Vigile de la Pentecôte Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet not 18h30 Messe lue de la Vigile de la Pentecôte 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Samedi 3, dimanche 4 et lundi 5 juin - Pèlerinage de Pentecôte de Chartres à Paris				
Di 4	Dimanche de la Pentecôte (I ^e cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe puis <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Thouvenot
Lu 5	Lundi de la Pentecôte (I ^e cl.)	10h00	Messe chantée	
Ma 6	Mardi de la Pentecôte (I ^e cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Me 7	Des Quatre-Temps (I ^e cl.) Jeûne et abstinence recommandés			16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales
Je 8	Jeudi de la Pentecôte (I ^e cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Ve 9	Des Quatre-Temps (I ^e cl.) Abstinence, jeûne recommandés	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Sa 10	Des Quatre-Temps (I ^e cl.) Jeûne et abstinence recommandés	7h15 13h30	Messe lue Catéchisme des enfants	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire, <i>confessions (A. Romanens)</i>
Di 11	Fête de la Très Sainte Trinité (I ^e cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe puis <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Quête pour le Prieuré	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Quête pour l'Oratoire
Lu 12	Saint Jean de Saint-Faond, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Ma 13	Saint Antoine de Padoue, Confesseur et Doct. (III ^e cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Me 14	Saint Basile le Grand, Evêque et Docteur (III ^e cl.)			16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 15	Fête du Très Saint Sacrement (I ^e cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Ve 16	Férie (IV ^e cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	
Sa 17	Saint Grégoire Barbarigo, Ev. et Conf. (III ^e cl.)	7h15	Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue, <i>confessions (A. Romanens)</i> Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas

Sur la journée : Sortie de tous les catéchismes et de la Croisade Eucharistique (cérémonie d'engagements)

	9h30 Grand-Messe suivie de la procession du Très Saint Sacrement Apéritif offert à l'issue de la cérémonie Pas de Vêpres	Pas de Messe	9h00 9h30 Chapelet Grand-Messe suivie de la procession du Très Saint Sacrement
Di 18	Solennité de la Fête-Dieu (II ^e cl.)		
Lu 19	Sainte Julienne Falconieri, Vierge (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Bienheureux Modeste Andlauer et André Bauer, Martyrs (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ma 20	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Sylvestre, Pape et Martyr <i>Strasbourg : Saint Déodat, Ev. et Conf. (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Me 21	Saint Louis de Gonzague, Confesseur (III ^e cl.)	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 22	Saint Paulin de Nole, Evêque et Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ve 23	Fête du Sacré-Cœur de Jésus (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Sa 24	Nativité de Saint Jean-Baptiste (I ^e cl.)	7h15 Messe lue 13h30 Catéchisme des enfants	Présence de la Vierge pèlerine du District 17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h30 Messe lue, confessions (A. Romanens) 19h15 3 ^e chapelet, confessions
Di 25	3 ^{er} dimanche après la Pentecôte	M. l'abbé Carlhian 10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	Présence de la Vierge pèlerine du District 9h00 1 ^{er} et 2 ^e Chapelet M. l'abbé Romanens 10h00 Grand-Messe Repas tiré du sac 14h30 Théâtres de l'école sur N.-D de Fatima 17h30 Salut du Saint-Sacrement avec récitation du 3 ^e chapelet
Lu 26	Saint Jean et Saint Paul, Martyrs (III ^e cl.)	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	
Ma 27	Férie (IV ^e cl.)		
Me 28	Vigile des Saints Pierre et Paul, Apôtres (II ^e cl.)	8h00 Chapelet 8h30 Messe lue	Pas de Messe
Je 29	Saints Pierre et Paul, Apôtres (I ^e cl.)		
Ve 30	Commemoration de Saint Paul, Apôtre (III ^e cl.)		
Sa 1^{er}	Fête du Très Précieux Sang de Notre-Seigneur (I ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h00 Messe lue du Précieux Sang de N.-S. 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et 3 ^e chapelet	17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h30 Messe lue du Précieux Sang de N.-S. 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 2	Solennité des Saints Pierre et Paul, Apôtres (II ^e cl.) Mémoire du 7 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	Abbé T. de Bonnafos 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	7h30 Messe lue
Ordinations sacerdotales à Ecône à 9h			
Pèlerinage au Mont Sainte-Odile - 9h30 Grand-Messe à Roedel (voir encadré p.6)			

omettent sans raison n'aiment pas le Bon Dieu de tout leur cœur. Ce sont des chrétiens sans courage, ennemis de la gêne et qui s'ennuient à prier et à louer le Seigneur. Ils sont dépourvus des dons de sagesse et de science, car ils n'ont pas l'air de soupçonner où sont les meilleures et les plus pures joies de la vie ; ils les cherchent là où elles ne sont pas et les délaissent là où elles sont. Ils témoignent bien peu d'empressement à recevoir les grâces du Bon Dieu. Ils attristent le cœur de Jésus par un défaut de générosité ».

Et saint Alphonse de Liguori : « Le Seigneur a institué les dimanches et les fêtes afin que l'homme s'y applique au service divin et aux intérêts de son âme. Ce n'est donc pas assez pour un chrétien d'entendre la Messe, il aime à écouter la prédication, visite le Saint-Sacrement et se livre aux pratiques de piété, surtout en assistant aux différents offices de sa paroisse. Parmi les offices paroissiaux, le principal est celui des Vêpres. **On reconnaît une bonne paroisse à l'assistance aux Vêpres**, comme on reconnaît un bon chrétien à la fidélité aux prières du matin et du soir.

Le mépris systématique des Vêpres, le parti de ne plus mettre les pieds à l'église que pour la Messe, a transformé généralement la journée du dimanche en une journée profane : la soirée des mauvaises lectures, des mauvaises conversations, des mauvais spectacles, des danses, des fréquentations scandaleuses, de l'intempérance et de l'impureté : la soirée de l'enfer !

Le père, la mère de famille qui donne à ses enfants l'exemple funeste de ne plus aller aux Vêpres, doit craindre que bientôt ils ne se lassent d'assister même à la sainte Messe et ne consacrent la soirée à des réjouissances licencieuses.

Parents, conservez ou reprenez la sainte habitude de conduire vos enfants aux Vêpres, à la prière ou à la bénédiction du Saint-Sacrement ».

Ces citations, même si elles paraissent un peu sévères, nous manifestent l'esprit de l'Eglise et de la Tradition, et même si l'assistance aux Vêpres dominicales ne sont pas un commandement, il reste cependant une certaine responsabilité de transmettre les trésors liturgiques que la Tradition nous a transmis, spécialement en ce temps où le nombre des prêtres et des religieux a tant diminué. Ce qui manque dans les monastères, à savoir en particuliers la louange divine, doit être d'une certaine manière accompli dans le monde, par les laïcs. Le pape Pie XII a clairement expliqué cette nécessité de la prière de l'Eglise et la part que les laïcs doivent prendre. De plus, n'oublions pas que l'Eglise ne fait que peu de commandements, pour laisser suffisamment de place à la charité et à la générosité des fidèles. Nous n'avons pas une religion de préceptes mais une religion d'amour. Et qui sait mieux que l'Eglise et que les saints, comment Dieu veut être aimé et servi ? Avec les textes cités, nous voyons que cet amour de l'Office divin et des Vêpres en particuliers n'est pas une question de préférence personnelle, mais l'esprit de l'Eglise. Prenons donc avec sérieux cet enseignement de l'Eglise, efforçons-nous d'en vivre selon nos moyens, et soutenons les prêtres qui cherchent à transmettre aux âmes les trésors de la liturgie ! ■

Pèlerinage annuel de la Tradition au Mont Sainte-Odile — Dimanche 2 juillet 2017

9h30 : Messe chantée à Roedel

(à 1 km d'Ottrott en direction d'Obernai, en plein air)

11h30 : Pique-nique à Roedel

13h00 : Départ de Roedel pour le Mont Sainte-Odile

14h15 : arrivée à Saint Nabor

15h15 : arrivée à Saint Jacques

15h45 : arrivée à la source de Sainte-Odile

17h00 : arrivée au sanctuaire

19h00 : Dîner-grillades (ou pique-nique) à Roedel

A propos d'une lettre de quelques prêtres aux fidèles du District de France

www.fsspx.news — 11 mai 2017



Le 27 mars 2017, le **cardinal Gerhard Ludwig Müller**, président de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et de la Commission *Ecclesia Dei*, signait, par mandat du pape François, une Lettre adressée aux évêques du monde entier « au sujet des permissions pour la célébration de mariages de fidèles de la Fraternité Saint-Pie X ».

La Maison générale a publié le 4 avril 2017 un communiqué de presse afin de remercier « *profondément le Saint-Père pour sa sollicitude pastorale, telle qu'elle s'exprime à travers la lettre de la Commission Ecclesia Dei, dans le but de lever 'les doutes quant à la validité du sacrement de mariage'* ». Ce communiqué rappelait la volonté de la Fraternité de poursuivre dans le même esprit ce qu'elle a toujours fait, à savoir « *préparer au mariage les futurs époux, selon la doctrine immuable du Christ sur l'unité et l'indissolubilité de cette union (cf. Mt 19, 6), avant de recevoir les consentements dans le rite traditionnel de la Sainte Eglise.* »

Le site officiel de la Fraternité Saint-Pie X (fsspx.news) dans un « commentaire autorisé » rappelait clairement les positions de la Fraternité concernant les mariages, en particulier leur validité, même sans délégation officielle : « *Pour autant, de même que le sacrement de pénitence n'était pas conféré de manière invalide par les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X avant 2015, de même les mariages célébrés par eux, sans délégation officielle de l'évêque du lieu ou du curé de la paroisse, ne l'étaient pas davantage.* » Ce commentaire s'appuie sur ce que le Droit canon prévoit dans de tels cas.

Depuis toujours, les autorités de la Fraternité n'ont eu de cesse de protester auprès des instances romaines contre les injustes et scandaleuses déclarations de nullité prononcées presque automatiquement par les tribunaux ecclésiastiques, au motif que la forme canonique n'était pas respectée. Par ce geste

du Souverain Pontife, c'est un changement important qui s'opère : le clergé officiel sera désormais obligé de reconnaître la capacité des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X à être des témoins autorisés de l'Église, et les mariages ne pourront plus être déclarés nuls, sans un procès canonique en bonne et due forme.

Mgr Bernard Fellay, Supérieur général, a informé les supérieurs et autres membres de la Fraternité qu'un Directoire serait établi pour l'application prudente de ces nouvelles dispositions.

Malheureusement, n'attendant pas la publication de ce Directoire, le dimanche 7 mai 2017, quelques prêtres du District de France ont imprudemment lu en chaire et diffusé une Lettre adressée aux fidèles, sans en aviser le Supérieur de District, mettant en cause la direction de la Fraternité Saint-Pie X.

Le Supérieur du District, l'abbé Christian Bouchacourt, a déchargé de leurs fonctions de doyens les signataires de cette prise de position. Il condamne fermement cet acte subversif, préparé dans le secret, visant à déstabiliser les supérieurs et prenant en otages les fidèles.

Cette douloureuse épreuve nous rappelle que le combat de la foi doit être mené dans un esprit de foi, avec des moyens surnaturels. Unis dans la prière, gardons la paix qui est la « tranquillité de l'ordre », et livrons généreusement ce combat, persuadés que Dieu seul donnera la victoire. ■

Entretien avec M. l'abbé Bouchacourt

Journal « Présent » — 15 mai 2017

ES médias, hostiles dans leur grande majorité au monde catholique et à la Fraternité Saint-Pie X en particulier, s'en donnent à cœur joie à l'occasion des tensions de ces derniers jours en se gardant bien de venir à la source – ce que *Présent* tient à faire. C'est donc au Supérieur du district de France, M. l'abbé Christian Bouchacourt, que nous donnons la parole.

— Monsieur l'abbé, comment résumeriez-vous les faits qui se sont déroulés au sein de la Fraternité ces jours derniers ?

— Est parue tout d'abord une lettre du cardinal Müller attribuant aux évêques la possibilité de donner aux prêtres de la Fraternité la juridiction pour les mariages. En réaction, une « lettre ouverte » a été écrite par certains prêtres de la Fraternité, préparée dans le secret – et c'est cela qui est inadmissible – sans m'en montrer le contenu. Ce commentaire voulait alerter la Maison générale qui, selon ses signataires, aurait l'intention de signer un accord de reconnaissance avec Rome de manière imminente. Or rien ne justifie ce procédé.

L'abbé de La Rocque est venu me voir vendredi 5 mai au soir avec ce texte, mais Le Chardonnet était déjà imprimé et le texte répandu auprès de différents prêtres et communautés religieuses. J'ai espéré toute la journée de samedi que les prêtres en question ne donneraient pas lecture publique de ce texte. J'ai malheureusement échoué à régler

cette affaire « en famille ». Dès dimanche matin, la nouvelle s'est répandue dans les paroisses et sur les réseaux sociaux, comme une traînée de poudre. Il m'a donc bien fallu réagir de manière publique. J'ai alors écrit dès dimanche soir une lettre condamnant ce qui s'était passé.

— Le 13 mai, 100e anniversaire de la première apparition de la Vierge à Fatima, avait été évoqué pour une éventuelle déclaration du pape au sujet d'une prélatrice accordée à la Fraternité. Cela n'a-t-il pas joué dans le bouillonnement des esprits ?

— Cette date était une pure chimère. Personne n'en avait reçu confirmation. Le pape d'ailleurs, lors de son voyage de retour samedi, a répondu à une question sur la Fraternité qu'il était toujours en contact avec Mgr Fellay et il a ajouté : « Cheminons, cheminons... »

— En ce qui concerne les accords, vous faites confiance à Mgr Fellay ?

— Absolument. C'est à lui de s'occuper de cela. Chacun doit rester à sa place, prier et faire pénitence. La Providence continuera à nous protéger des dangers.

— N'y a-t-il pas dans la Fraternité un autre moyen de s'exprimer que par ces méthodes révolutionnaires (qui sont dans ce cas, soit dit en passant, utilisées par des chantres de la contre-révolution) ?

— Bien entendu ! Si le texte m'avait été remis personnellement, il aurait été communiqué à la Maison générale. Ses atouts et ses faiblesses (car il en a) auraient alors été étudiés. Mais le fait de l'avoir publié *urbi et orbi* contre la volonté des supérieurs fait que je n'ai pas pu considérer le texte en dehors des circonstances de sa publication.

— Quelles sont les réactions de Mgr Fellay à tous ces événements ?

— Mgr Fellay est extrêmement peiné. La France est le fer de lance de la Tradition, mais parfois se montre un peu un enfant terrible. La France catholique de nos milieux veut réellement conserver la Tradition, dans un esprit parfois un peu bagarreur. C'est notre richesse aussi, certes, mais qui doit être canalisée.

— Vous avez passé cette journée de dimanche à Saint-Nicolas, cœur de la crise. Quelle impression en gardez-vous ?

— Je suis profondément meurtri de voir cette division qui ne fait que servir les plans du prince de la division qu'est Satan. De bons prêtres sont troublés, et plus encore de fidèles, la division s'installe dans certains prieurés, les fruits manifestent que cette action n'est pas bonne.

Mais n'oublions pas : de la croix jaillissent toujours des grâces. Je souhaite vivement que cette lourde épreuve permette à la paroisse Saint-Nicolas et à notre Fraternité de resserrer les rangs, de raffermir les âmes dans le bon combat de la foi et dans la charité.

Propos recueillis par Anne Le Pape

anne-le-pape@present.fr

M. l'abbé Bouchacourt a annoncé en chaire le dimanche 14 mai, avant son sermon durant la messe de 10h30, que M. l'abbé Puga était nommé curé par intérim de Saint-Nicolas du Chardonnet. ■

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse**

Juin : 10, 17 et 24

➤ **Colmar**

Juin : 7, 14, (17) et 21

➤ **Cravanche**

Juin : 7, 14 (17) et 21

Croisade Eucharistique➤ **Mulhouse-Cravanche**

Samedi 17 juin, sortie

➤ **Colmar**

Samedi 17 juin, sortie

JTC à Colmar

➤ Samedi 3 au lundi 5 juin : Pèlerinage de Pentecôte

➤ Samedi 17 juin

➤ Dimanche 25 juin : Passage de la Vierge pèlerine

➤ Dimanche 2 juillet : pèlerinage au Mont Sainte-Odile

Quêtes spéciales➤ **Mulhouse**

11 juin : Prieuré

➤ **Colmar**

11 juin : Oratoire

➤ **Cravanche**

11 juin : fleurissement

Du samedi 3 au lundi 5 juin

➤ Pèlerinage de Pentecôte

Dimanche 18 juin

➤ Solennité de la Fête-Dieu Mulhouse et Colmar, 9h30 : Grand-Messe et procession

Samedi 24 et dimanche 25 juin

➤ Visite de la Vierge Pèlerine à l'Oratoire Saint-Joseph, Colmar

Du lundi 26 au mercredi 28 juin

➤ Visite de la Vierge Pèlerine au Prieuré Marie-Reine, Mulhouse

Jeudi 29 juin

➤ Ecône, 9h00 : Ordinations sacerdotales

Samedi 1^{er} juillet

➤ Visite de la Vierge Pèlerine à la chapelle N.-D. de la Ste Espérance, Cravanche

Dimanche 2 juillet

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

Dimanche 23 juillet

➤ Mulhouse, 10h45 : Première Messe de M. l'abbé Florent Marignol

RETRAITES SPIRITUELLES

➤ 5-10 juin : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 5-10 juin : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 12-17 juin : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 12-17 juin : Retraite mariale montfortaine, Le Moulin du Pin.

➤ 19-24 juin : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 19-24 juin : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 26 juin-1^{er} juillet : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 3-8 juillet : Retraite mariale montfortaine, Bitche.

➤ 3-8 juillet : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 8-13 juillet : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.

➤ 10-15 juillet : Retraite mariale montfortaine, Unieux.

➤ 10-15 juillet : Retraite franciscaine, Bitche.

➤ 10-15 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 10-15 juillet : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 17-22 juillet : Retraite mariale montfortaine, Le Trévoux.

➤ 17-22 juillet : Retraite carmélitaine, Bitche.

➤ 22-28 juillet : Retraite de vie chrétienne, Flavigny.

➤ 24-29 juillet : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 24-29 juillet : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 29 juillet -2 août : Retraite « Jésus, notre modèle », Le Moulin du Pin.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Bitche

➤ 7-12 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Enney.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 21-26 août : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 21-26 août : Retraite à Jésus par Marie, Le Moulin du Pin.

➤ 4-9 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 4-9 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 11-16 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 25-30 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 25-30 septembre : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 2-7 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.

➤ 6-11 octobre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 9-14 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 23-28 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 23-28 octobre : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 30 octobre - 4 novembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 6-11 novembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 6-11 novembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 6-11 novembre : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 11-15 novembre : Retraite avec Mgr Lefebvre, Le Moulin du Pin.

➤ 13-18 novembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 13-18 novembre : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 20-25 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.

VOTRE AIDE... MERCI !**Vente de gâteaux (Avril)**

Mulhouse : 120 €

Colmar : 225 €

Cravanche : 110 €

Quête pour les séminaires (Avril)

Mulhouse : 385 €

Colmar : 1 308 €

Cravanche : 128 €

CARNET PAROISSIAL*Ont contracté mariage devant l'Eglise*

➤ M. Benjamin Beauvir et Mlle Tiffany Fliegau, le 29 avril 2017 à Kientzheim

Ont reçu le Pain des Anges pour la première fois

➤ Augustin Majoli, Cécile Subiger, Timothée Subiger, le 14 mai à Cravanche.

➤ Pierre Ancien, le 14 mai à Colmar.

A fait profession de Foi

➤ Tharcisse Miesch, le 14 mai à Colmar.

*Nous prions pour nos défunts du mois de juin***À Mulhouse**

M. Bernard Subiger, † 1995 à 63 ans

Mme Cécile Seither, † 2002 à 91 ans

Mme Emma Birr, † 2016 à 89 ans

À Colmar

Mme Emilie-Lucie Zaehring, † 1986 à 77 ans

Mme Marie Ledermann, † 1991 à 91 ans

Mme Madeleine Barthelmé, † 2001 à 94 ans

Mme Yvonne Humbrecht, † 2001 à 90 ans

Mme Alice Aubert, † 2016 à 88 ans

À Cravanche

M. Bernard Subiger, † 1995 à 63 ans

Mme Madeleine Stapelfeld, † 2011 à 89 ans

INTENTIONS DU MOIS**Croisade Eucharistique :**

➤ Pour que Notre Dame nous obtienne de saints prêtres

Rosaire Vivant :

➤ En réparation des péchés contre le Coeur immaculé de Marie

CONFESSIONS**À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

➤ 1^{er} samedi du mois : une heure avant la messe**À Colmar**

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

HONORAIRES**Messe :** 17 €**Neuvaine :** 170 €**Trentain :** 680 €